

# La lettre des psychologues

## Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale

Et <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-180>

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)

et sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/ufmict-collectif-psychologues/posts/?feedView=all>

et pour la territoriale <https://www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/medico-sociale/psychologues-territoriaux/>



## Mobilisation des psychologues le 9 octobre à Paris

### Le Premier Ministre dit faire de la santé mentale une grande cause nationale.

Mais les psychologues, acteurs essentiels de la santé mentale, se font de plus en plus rares dans tous les services publics : Etablissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, Protection Maternelle Infantile, Protection de l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale... où les recrutements n'ont jamais été et ne sont toujours pas à la hauteur des besoins de la population.

Par ailleurs, le service public a cessé d'être attractif, en raison des conditions de travail dégradées et **des salaires de la profession qui n'ont cessé de régresser** depuis des décennies. Après un diplôme bac+5 leur conférant le titre, leur rémunération dans la FPH et FPT débute à 1944 € brut (1543 € net), soit à peine 100 € de plus que le SMIC. Ils sont exclus des revalorisations salariales depuis plus de 30 ans. La précarité concerne 30 % à 80 % d'entre eux selon les lieux d'exercice du fait des temps non-complets et des recrutements massifs de contractuels au détriment des titularisations.

Malgré de multiples sollicitations, le gouvernement refuse toujours de recevoir les représentants syndicaux des psychologues, dans les 3 versants de la fonction publique, et ce depuis que M. Macron est au pouvoir.

### Il est temps de cesser de mépriser les psychologues !

Les mobilisations des psychologues ont obtenu le soutien de nombreux députés, plus sensibles que le gouvernement à la santé psychique de la population.

Nous revendiquons une véritable politique de santé publique, contrairement aux 26 mesurette du « plan santé mentale et psychiatrie » du gouvernement qui **poursuit sa politique néolibérale. Cette politique est un échec total !**

**Rassemblement à 13h30 le jeudi 9 octobre 2025 à Paris devant le Ministère de la Fonction Publique, 101 rue de Grenelle pour obtenir une audience auprès du ministre.**

**Suivi de l'Assemblée Générale à 15h30  
à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris, Salle Ambroise Croizat**

## La psychologie n'est pas la médecine

**La santé mentale a été désignée grande cause nationale 2025 et les psychologues sont de plus en plus cités mais concrètement, quelle place leur est attribuée sur le terrain ?**

Depuis longtemps plébiscités par le public, il est récent que les pouvoirs publics leur accorde une timide reconnaissance. En témoigne l'ébauche de la prise en charge de leurs consultations par la Sécurité Sociale et les mutuelles, à travers le dispositif MonSoutienPsy. Rappelons que celui-ci reste très limité en termes d'indications, de la durée du suivi thérapeutique individuel et qu'il ne répond absolument pas aux besoins réels de la population, notamment concernant les plus vulnérables socialement, économiquement et psychologiquement. Pourtant, les études d'économistes de la santé, comme de nombreuses méta-analyses, démontrent que **la psychothérapie pratiquée par les psychologues, quelle que soit la méthode, est efficace.**

## Le psychologue cadre de conception

Cette notion, très présente à la création du statut des psychologues de la FPH, fut un temps délaissée par la profession. La notion de cadre de conception est inscrite dans le statut des psychologues de la fonction publique hospitalière actuellement en vigueur.

Cependant, en 1991, date de la création du statut des psychologues de la FPH, le niveau d'étude correspondait au 3ème cycle d'études supérieures, mais lors de la refonte des diplômes dans le cadre européen en LMD en 2002, les psychologues français ont été déclassés au second cycle correspondant au master, alors qu'ils auraient dû être intégrés au doctorat compte tenu de leur niveau d'expertise et d'autonomie.

Néanmoins, le rattachement au statut de cadre de conception demeure, créant une incohérence administrative majeure du fait de l'empilement des réformes réalisées dans la précipitation au cours des trois dernières décennies.

La suite sur [Psychologue cadre de conception](#)

## Que revendiquent les psychologues de la CGT ?

Le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT existe depuis 1970. Il est constitué de tous les psychologues syndiqués à la CGT organisés au niveau local ou régional qui mandatent un ou plusieurs représentants au niveau national.

Quelles sont ses revendications ? A lire sur [cahier revendicatif des psychologues 2025](#) avec les liens hypertextes mis à jour sur les items spécifiques

### Psychologue FPH Un fonctionnaire pas comme les autres

L'essentiel du statut sur  
[Un fonctionnaire à statut  
particulier](#)

A conserver absolument !

### Pourquoi se syndiquer à la CGT ?

Depuis 130 ans, la CGT a su conquérir des droits nouveaux pour les salariés. Actuellement, face à la dureté de nos dirigeants politiques nous avons besoin de réaffirmer le bien fondé de se syndiquer.

[A quoi ça sert de se syndiquer à la CGT ?](#)

À protéger ses intérêts, à s'organiser face au pouvoir des employeurs de plus en plus dur et coercitif et à gagner de nouveaux droits. Se syndiquer permet de se rassembler, c'est à dire partager ses expériences, mais aussi créer un rapport de force favorable.

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

*Si vous la recevez par un intermédiaire,*

*Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*

**La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !**

*Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts*

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre messagerie personnelle